



Hypothèque judiciaire sur héritage

Par **LAMULLE**, le **12/07/2010** à **23:00**

Bonjour,
ma mère vend sa maison, nous sommes 4 frères et soeurs qui n'avons pas prit la part de notre père au moment de son décès. au moment de la signature de la vente, le notaire nous apprend qu'il y a un hypothèque judiciaire pour les dettes d'un de mes frères sur sa part lui revenant. Pourquoi la vente est-elle bloquée et le créancier est-il en droit de réclamer la somme globale sur la vente de la maison. Qui doit payer ? MERCI

Par **chris_Idv**, le **13/07/2010** à **17:02**

Bonjour,

La vente n'est pas bloquée mais la partie du prix de la vente qui correspond à l'hypothèque judiciaire prise sur votre frère devra être versée au créancier par le notaire.

Cordialement,